

Les déchets diffèrent selon leur nature et la source dont ils émanent : les ménages, les industries, les hôpitaux, l'agriculture...

Cette classification a été récemment révisée pour intégrer de nouveaux déchets dangereux dans la nomenclature : véhicules hors d'usage, bois contenant des substances dangereuses, déchets solides provenant de la décontamination des sols contenant des substances dangereuses, matériaux de construction contenant de l'amiante...

On y retrouve notamment :

- les déchets ménagers,
- les déchets industriels non dangereux,
- les déchets spéciaux,
- les déchets d'activité de soins,
- les déchets agricoles,
- les déchets de chantier (déchet de construction et de démolition),
- les déchets radioactifs.